

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2292**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2292 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 4 315 000 \$ pour financer des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 janvier 2025.

Le présent règlement entre en vigueur le 21 janvier 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 21 janvier 2025.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**